



@unadfi



facebook.com/unadfi

SOMMAIRE

Phénomène sectaire

- p. 02 ■ Coaching
- p. 03 ■ Pouvoirs Publics

Groupes

- p. 05 ■ ADLEIF
- p. 06 ■ Collège de médecine universelle
■ Église du Dieu tout Puissant
- p. 07 ■ Fraternité Blanche Universelle
■ Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X
- p. 09 ■ Groupes Divers
- p. 10 ■ Hillsong
- p. 11 ■ Lev Tahor
■ Mandarom
- p. 12 ■ Mormons
- p. 13 ■ Ogyen Kunzang Choling (OKC)
- p. 14 ■ Renouveau Charismatique
■ Scientologie
- p. 16 ■ Témoins de Jéhovah
- p. 17 ■ Temple du Peuple

Mouvances

- p. 19 ■ Développement personnel
■ Guérison
- p. 20 ■ Magie, sorcellerie, exorcisme
■ Mouvance baptiste
- p. 21 ■ Mouvance évangélique
- p. 24 ■ New Age
- p. 25 ■ Paranormal
- p. 26 ■ Pratiques non conventionnelles à visée
thérapeutique (PNCAPT)

Thèmes connexes

- p. 28 ■ Pédagogies alternatives
- p. 29 ■ Vaccination

Soutenir l'UNADFI

[cliquez-ici](#)

Elaborées par notre service de documentation, les « Actualités de l'Unadfi » sont essentiellement constituées de synthèses d'une sélection d'articles de presse, de résumés de documents divers, de notes de lecture d'ouvrages...

Toute reproduction ou diffusion des informations contenues dans le présent document doit faire l'objet d'une autorisation préalable de l'UNADFI : documentation@unadfi.org

ADLEIF

ADLEIF ou le mythe du phénix ■ France

Robert Lé Dinh, condamné en appel en 2012 à dix ans de prison pour agressions sexuelles, est sorti de prison en août 2016. Courant octobre 2018, son comité de soutien a annoncé la sortie d'un film documentaire sur la vie de son chef spirituel et distribué des livrets...

>>> p. 05

FRATERNITÉ SAINT PIE X

Le « gros magot » de la FSSPX ■ France

Liquidités, transferts d'argent vers la Suisse, soupçons de travail dissimulé ou de captation d'héritage... *Street Press* épluche les comptes de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X...

>>> p. 07

MOUVANCE ÉVANGÉLIQUE

L'explosion des sectes sud-coréennes

■ Corée-du-Sud

La plupart des sud-coréens appartiennent à des églises évangéliques traditionnelles mais les groupes marginaux sont également répandus. Ce pays s'est révélé un terrain fertile pour les groupes offrant réconfort et salut. Deux millions de sud-coréens adhèreraient à des mouvements aux caractéristiques sectaires...

>>> p. 22

COACHING

Alerte sur le coaching ■ France

■ **Le recours à un coach demande une particulière vigilance. Cette « discipline » pour laquelle il n'existe aucune définition ni aucune formation officielle rencontre pourtant un succès irrationnel dans toutes les sphères, et souvent les plus hautes, de la société. Les mesures engagées pour encadrer cette pratique sont loin d'être satisfaisantes au regard du danger que peut représenter un coach mal intentionné, incompetent ou peu soucieux de déontologie.**

Les coachs au nombre de 4 600 auraient par leurs activités généré 1,1 milliard d'euros pour l'année 2015. Le marché des particuliers ne faisant l'objet d'aucune estimation, ces chiffres ne valent que pour le coaching en entreprise. Une séance serait facturée 500 euros de l'heure en moyenne, 2 500 euros par jour pour les séances de groupe.

David Laroche, jeune français de 29 ans, « formé sur le tas », s'est forgé une solide réputation sur les réseaux sociaux. Il propose séminaires et stages aux entreprises et aux particuliers, en France et à l'étranger. La Miviludes a reçu un signalement concernant une jeune femme littéralement happée par ce coach « star ». Un de ses proches a raconté qu'elle avait dépensé près de 20 000 euros sans compter les frais de déplacement et d'hébergement et comment elle s'est progressivement désinvestie dans sa vie professionnelle et personnelle et éloignée de ses repères. « Lorsqu'elle n'était pas en stage, elle passait son temps sur les réseaux sociaux avec les autres participants » a-t-il raconté. « Ce cercle très fermé, l'a peu à peu coupé

de ses proches. Elle était en quête d'authenticité, moi j'ai l'impression qu'on est en train de la conditionner » a-t-il poursuivi.

En cinq ans, la Miviludes a recensés 27 signalements concernant David Laroche. Plus largement, le coaching représente 10 à 20% des signalements enregistrés par la Mission. Serge Blisko, son président, s'inquiète car « derrière ce mot se cachent beaucoup de personnes qui ne sont pas très sérieuses ni très bienveillantes ».

Certains profitent du flou qui entoure la profession pour proposer des méthodes contestées. Ainsi la Sécurité Sociale a engagé un coach « Élément humain » censé résoudre les problèmes de mal-être et de suicide dans les entreprises. Cette méthode développée par le psychologue américain Will Schutz a été détournée, à sa mort, par son fils qui en a fait un véritable business.

Ainsi, Georges a vu sa femme s'éloigner jusqu'à demander le divorce après avoir suivi cette formation. Entre-temps elle était elle-même devenue coach « Élément humain » hors cadre de son entreprise. Serge Blisko conseille de se méfier de « toute sollicitation d'un coach en dehors du cadre de l'entreprise ».

Jean-François Amadiou, sociologue spécialiste des relations au travail, estime que les pratiques des coachs reposent sur « quelque chose de nébuleux ». « Il n'y a pas de formation publique, on ne vérifie pas les compétences des gens » poursuit-il.

Les sectes peuvent également profiter de ce flou

>>>

>>>

pour infiltrer les entreprises. La Scientologie s'est ainsi introduite dans une entreprise de Voisins-le-Bretonneux (Yvelines). Son patron, devenu scientologue, a laissé le champ libre à trois coachs de l'organisation. Le premier a été chargé des finances, le deuxième de l'aspect commercial et le troisième du management. Ce dernier a cherché à imposer aux salariés de l'entreprise des lectures de Ron Hubbard (fondateur de la Scientologie) et des exercices liés à la Dianétique (méthode de la Scientologie). Il leur a également expressément imposé de ne plus communiquer que par écrit. Leur organigramme a été modifié pour devenir l'exacte réplique de celui de la Scientologie.

Le parquet de Versailles a ouvert une information judiciaire visant la Scientologie pour harcèlement moral, abus de faiblesse, abus de biens sociaux, banqueroute et recel suite à la plainte de douze salariés en juin 2014.

Depuis 2017, tout coach souhaitant être éligible aux fonds de financement de la formation doit être référencé sur Datadock, base de données censée garantir un « contrôle qualité ». Pourtant, Jean-François Amadiou constate que les indicateurs n'évaluent que la part administrative de la formation et non les contenus.

Concernant les certifications émises par les associations de coaching, le sociologue rappelle qu'il « ne s'agit pas d'une discipline académique. Il s'agit là de professionnels qui se délivrent des labels entre eux. Tout cela n'offre strictement aucune garantie ».

Du côté des pouvoirs publics, aucun projet de réglementation de la profession n'est à l'ordre du jour. ■

(Sources : AFP et Le Parisien, 16.09.2015 & France Inter, 17.11.2018)

■ POUVOIRS PUBLICS

Le nouveau gouvernement prêt à agir ? ■ Canada

■ **Manon Boyer, la tante d'Eloïse Dupuis, jeune femme témoin de Jéhovah décédée après un refus de transfusion sanguine¹, souhaite la tenue par le nouveau gouvernement, formé par François Legault, d'une commission parlementaire sur les dérives sectaires. Dans le courant du mois de novembre, elle a été reçue par la ministre de la Justice, Sonia LeBel.**

A l'époque du décès d'Eloïse Dupuis, le parti du futur Premier ministre François Legault, Avenir Québec, avait milité pour la mise en place d'une commission parlementaire sur l'évaluation du consentement libre et éclairé lorsqu'une personne reçoit des soins en milieu hospitalier. Manon Boyer souhaite aujourd'hui que l'arrivée au pouvoir de ce parti permette la mise en place d'une commission enquêtant sur les dérives

sectaires. Selon elle cette commission servirait à établir un état des lieux du phénomène sectaire au Québec et à faciliter la construction d'un arsenal juridique en réponse aux problématiques sectaires. Le 26 novembre dernier, Manon Boyer a rencontré la nouvelle ministre de la Justice Sonia LeBel. L'attaché de presse du ministère a précisé qu'un suivi de cet entretien sera effectué et que la ministre travaillera en collaboration avec la ministre de la santé, Danielle McCann, et le ministre responsable de la laïcité Simon Jolin-Barette sur le sujet.

Dans une interview récente sur *QUB Radio*, l'ex-députée Agnès Maltais, très impliquée dans le dossier sectaire, déclare qu'il faut aborder la question des mouvements sectaires sous l'angle la légalité des faits plutôt qu'avec la liberté de

>>>

>>>

religion.

La tante de la défunte souhaite que les lois changent afin qu'un décès comme celui de sa nièce ne se reproduise pas. Pour elle, on ne peut parler de consentement libre tant sa nièce, ayant toujours vécu au sein de l'organisation jéhoviste, était conditionnée à refuser une transfusion sanguine. En réponse, les parents d'Eloïse Dupuis

ont adressé au journal *La Presse* une lettre affirmant que leur fille n'était pas endoctrinée, qu'elle avait pris une décision libre et éclairée et qu'il fallait respecter ses convictions religieuses. ■

(Sources : *Le Journal de Montréal*, 25.11.2018 & 27.11.2018
« TVA Nouvelles », 12.11.2018 & 14.11.2018 & 26.11.2018)

1. Lire sur le site de l'Unadfi, *Morte par conviction ?* : <https://www.unadfi.org/groupe-et-mouvances/morte-par-conviction/>

Une réunion pour aborder la problématique sectaire ■ Italie

■ La police nationale italienne et une association liée à l'église catholique (Communauté du Pape Jean XXIII) ont organisé une réunion de formation intitulée « Le piège des sectes ».

Cette réunion souhaitait attirer l'attention sur le danger des sectes dites « criminelles » utilisant la manipulation mentale et profitant de la vulnérabilité des personnes pour étendre leur emprise, les leaders des groupes en tirant notamment des bénéfices notamment financiers.

La réunion a permis d'évoquer différents cas à partir d'enquêtes criminelles mais aussi de témoignages de victimes. La police a pu aborder sa stratégie mise en place pour lutter contre les organisations sectaires. L'objectif de cette conférence était de sensibiliser le public, les autorités estimant qu'il y a encore trop de silence sur certains abus commis

par les organisations sectaires.

Selon une étude du service anti-secte de la Communauté du pape Jean XXIII, le nombre de sectes en Italie est en augmentation. En 2017, le service a reçu 2 467 demandes d'aides émanant de victimes ou de proches contre 851 en 2007. Selon leurs données, ils recensent essentiellement des groupes pseudo-scientifiques, complotistes, mêlant l'occultisme et la magie, et d'autres qui ont souvent une connotation religieuse mais pratiquent des rites extrêmes. La prolifération des sectes en Italie semble toucher toutes les classes sociales. En outre, l'étude montre que la maladie est l'un des principaux motifs d'adhésion à un mouvement sectaire. ■

(Source : RIES, 10.11.2018)

ADLEIF (ASSOCIATION DE DÉFENSE DES LIBERTÉS DANS L'INSTITUTION FRANÇAISE)

Adleif ou le mythe du phénix ■ France

■ Robert Lé Dinh, condamné en appel en 2012 à dix ans de prison pour agressions sexuelles par la cour d'assise de Haute-Garonne, est sorti de prison en août 2016. Courant octobre 2018, son comité de soutien qui ne s'était plus manifesté depuis le procès, a annoncé la sortie d'un film documentaire sur la vie « et l'œuvre » de son chef spirituel et distribué des livrets. Cette communication annonce-t-elle la reconstitution de son mouvement ADLEIF ?

Robert Lé Dinh a bénéficié de remises de peines liées à son état de santé. À sa sortie de prison, il aurait discrètement rejoint l'Ariège (département où était basée sa communauté depuis 2005) avant de s'installer finalement dans son Lot-et-Garonne natal. Selon des témoignages, son comité de soutien, composé de membres de sa famille et d'anciens adeptes, se réunirait régulièrement dans un café du centre-ville agenais. « En Ariège, c'est là où tout a fini, en Lot-et-Garonne, c'est là où tout a commencé. » explique Gérard Fodor, président de l'ADFI Midi-Pyrénées.

Robert Lé Dinh a de toutes évidences conservé des liens avec des associations censées être dissoutes comme « Travail dans l'amour du Christ », « Enseignement mystique chrétien » ou encore « Art Expression Promotion » qui s'est chargée de la réalisation du long métrage.

Selon Philippe Crouzet, président de l'ADFI Lot-et-

Garonne, son retour était prévisible. Lors des audiences de son procès « ses amis étaient dans la salle et faisaient la claque. Plus qu'un comité de soutien, ils se comportaient comme de véritables groupies. On se doutait bien qu'ils continueraient de perpétuer la mémoire de Robert Lé Dinh » précise-t-il. La vigilance reste de mise : il est important de rappeler que cet individu « a été condamné pour des faits très graves ».

Robert Lé Dinh était accusé de viols aggravés, agressions sexuelles, notamment sur des mineures, et abus de faiblesse aggravé. L'enquête portait sur ses agissements en Lot-et-Garonne et en Ariège. Sept anciens fidèles ainsi que l'Union nationale des associations de défense des familles et de l'individu victimes de sectes (Unadfi) s'étaient portés parties civiles. Les victimes dénonçaient également l'intrusion du chef spirituel dans leurs vies personnelles comme des mariages arrangés ou le choix des prénoms de leurs enfants.

Présent aux côtés des parties civiles lors de deux procès d'assises (Foix en 2010 et Toulouse en 2012), Gérard Fodor rappelle que les victimes « ont été agressées pendant vingt ans et on est venu leur dire qu'il n'y avait pas d'emprise mentale ». La dénégation des accusations de viols et d'abus de faiblesse resteront sans doute pour les parties civiles les plus difficiles à accepter. ■

(Source : La Dépêche, 26.10.2018 & Sud-Ouest, 27.10.2018)

■ COLLÈGE DE MÉDECINE UNIVERSELLE

Une émanation de la secte s'infiltré dans un programme fédéral contre le handicap ■ Australie

■ Alors que Serge Benhayon, fondateur controversé du Collège de médecine universelle, accusé d'être à la tête d'une « secte nuisible » new age, vient de perdre son procès en diffamation contre une de ses anciennes adeptes¹, on apprend qu'une émanation de son organisation apportait son concours au programme fédéral contre le handicap.

Mme Curtis, membre du Collège de médecine universelle de Brisbane, est la fondatrice et la directrice de Fabic, institution au contact d'enfants autistes ou de personnes atteintes de problèmes psychologiques. Elle a participé au programme fédéral en fournissant les services d'un orthophoniste, d'un psychothérapeute et d'un psychologue. Elle intervient également dans le secteur social : services d'offre de logements, d'emploi, de transport et de ménage.

« La philosophie [de Fabic] est basée sur la perception des forces existant en chacun et personne n'est jugé. Je suis souvent reconnue comme la personne offrant la dernière chance » a déclaré Mme Curtis.

Une vidéo la montre clairement défendant l'enseignement de Serge Benhayon. Elle ne cache pas appartenir à « la lignée antique des enseignements philosophiques des maîtres tels qu'Imhotep, Bouddha, Platon et maintenant Serge Benhayon ». « Après avoir eu ma première séance curative, je suis allée suivre un cours présenté par Serge Benhayon sur les enseignements toujours jeunes de sagesse. Je me sentais dans mon élément » a-t-elle déclaré dans la vidéo.

Fabic vend une série de vidéos et de livres audio pour enfants incluant des citations de Serge Benhayon. Interrogée, Mme Curtis a insisté sur les résultats qu'elle obtenait de ces enfants autistes mais a refusé de dire si ses méthodes contenaient des théories ou des techniques du Collège de médecine universelle. ■

(Source : *The Australian*, 31.10.2018)

1- Lire sur le site de l'Unadfi, *Serge Benhayon perd son procès* : <https://www.unadfi.org/domaines-dinfiltration/sante-et-bien-etre/pratiques-non-conventionnelles/serge-benhayon-perd-son-proces/>

■ ÉGLISE DU DIEU TOUT PUISSANT

Des membres du groupe demandent l'asile ■ Corée-du-Sud

■ Plusieurs centaines de membres de l'Église du Dieu tout puissant¹, une secte qualifiée de diabolique par le gouvernement chinois, ont demandé au gouvernement sud-coréen le statut de réfugié politique. Ils affirment être persécutés par les autorités chinoises en raison de leurs croyances.

Les membres ont débarqués sur l'île de Jeju il y a quelques mois pour demander l'asile politique.

Pour Kang Young-woo, de l'office sud-coréen de l'immigration, leurs demandes sont évaluées sur la base de la loi sur les réfugiés coréens, loi qui dispose que les personnes risquant d'être persécutées par un gouvernement pour des raisons religieuses peuvent se voir accorder le statut de réfugié. Pour autant, la plupart des requérants n'ont pas détaillé la façon dont ils ont été persécutés en Chine. Ils ont juste fait part de leur crainte de l'être.

>>>

>>>

Pour rappel, l'Église du Dieu tout puissant a été fondée dans les années 1990 sur des bases de christianisme et de taoïsme. Le groupe prétend que le Christ a été réincarné en une femme de la province chinoise du Henan. Le gouvernement a interdit le groupe il y a douze ans lorsque des adeptes ont commencé à avoir des visions apocalyptiques de la fin du monde et souhaitaient s'en

prendre au communisme. En 2014 deux membres de la secte avaient assassiné une femme résistant au prosélytisme du groupe. ■

(Source : AsiaNews, 15.11.2018)

1. Lire sur le site de l'Unadfi, l'ensemble des articles sur l'Église du Dieu tout puissant : <https://www.unadfi.org/mot-clef/eglise-du-dieu-tout-puissant/>

■ FRATERNITÉ BLANCHE UNIVERSELLE

Présence préoccupante d'OMAEP à Nantes ■ France

■ La présidente de l'ADFI Nantes, Dominique Hubert, a alerté sur la présence de l'Organisation mondiale des associations pour l'éducation prénatale (OMAEP) au festival Casa Palabres. L'OMAEP qui s'adresse aux futurs parents développe des théories non prouvées scientifiquement dont le fondement ésotéro-occultiste est directement inspiré des écrits d'un gourou bulgare, fondateur d'un mouvement sectaire dont l'OMAEP serait une émanation.

« Leur objectif, c'est de s'infiltrer partout où ils peuvent dans le domaine de la natalité pour partager les théories de ce gourou fort connu des associations de défense des victimes de secte », prévient Dominique Hubert. ■

(Source : Presse Ocean, 07.11.2018)

[La Fraternité Blanche Universelle (FBU), groupe sectaire dont il est question, est un mouvement

ésotéro-occultiste fondé par « maître » Omraan Mikhaël Aivanhov en 1938. Il se présente comme l'élève et le continuateur de Peter Deunov (1864-1944) fondateur d'un mouvement spiritualiste dont la doctrine ésotéro-chrétienne s'inspire d'un mouvement théosophique.

La FBU a été listée dans le rapport de la commission d'enquête de l'Assemblée Nationale n° 2468 du 10 janvier 1996 comme un mouvement coercitif et totalitaire.

L'Unadfi, à partir des témoignages qu'elle a recueillis et de ses archives, constate que ce mouvement peut encore être considéré comme une organisation pouvant entraîner des risques pour certaines personnes.]

Source : Unadfi, <https://www.unadfi.org/groupes-et-mouvances/que-sait-on-de-la-fraternite-blanche-universelle/>

■ FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT-PIE X (FSSPX)

Le « gros magot » de la FSSPX ■ France

■ Liquidités, transferts d'argent vers la Suisse, soupçons de travail dissimulé ou de captation

d'héritage... *Street Press* épluche les comptes de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X.

>>>

>>>

Une journaliste de *Street Press* s'est rendue à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, fief parisien des traditionalistes de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X (FSSPX). Les paniers en osier circulent après un office qui a duré plus de deux heures. La journaliste ne participe pas. Une poignée de fidèle le lui fait remarquer. Pour les fidèles de cette communauté, donner à la Fraternité, c'est donner à Dieu. Un ancien adepte voit ces quêtes d'un autre œil : « Si l'un d'entre nous ne donne pas à la quête par exemple, ben il sera mal vu. On a été leurré. Ils en appellent à la bonté de Jésus, à la bonté de Dieu : "Donnez nous de l'argent pour financer le culte. Pour nous aider à faire le bien". Et derrière, en fait, ils font les pires ignominies. C'est comme ça que je le ressens maintenant. On était sous emprise pour de l'argent. » Et l'argent à la Fraternité Saint-Pie X n'est pas secondaire. Cette communauté qui compterait près de 100 000 fidèles en France détiendrait des comptes bancaires bien garnis.

Cette association « loi 1901 » dont le nom complet est « les apôtres de Jésus et Marie ou Fraternité sacerdotale Saint-Pie X » aurait déclaré un chiffre d'affaires de 41 626 775 euros pour l'année 2012 répartis ainsi : 24 108 522 euros émanant de fonds de réserve, 6 961 964 euros de dons financiers et 10 483 501 euros de « legs ». Et ce chiffre n'intègre pas les nombreuses associations en lien avec la FSSPX : écoles confessionnelles, associations culturelles, centres de loisirs...

Tout ceci est légal mais le nombre de testaments contestés devant les tribunaux interroge sur l'obtention des legs : 20 procès en vingt ans ont opposé l'association culturelle à des proches de fidèles décédés. La FSSPX n'en aurait perdu que quatre. « En matière d'héritage, si vous voulez faire annuler un testament c'est très difficile en France. Le droit français est pernicieux », commente une avocate qui a eu affaire à eux.

Selon d'anciens fidèles, les dons sont vivement encouragés. Christiane qui a passé 40 ans au sein

de la communauté et qui a constaté à quel point la question de l'argent est omniprésente l'atteste : « On reçoit régulièrement des prospectus pour nous rappeler qu'il faut donner à l'église. Pour aider les écoles à vivre par exemple ou pour financer les retraites de confessions obligatoires ». La FSSPX édite également plusieurs périodiques comme la revue « Clovis » ou « Marchons droit ! » dans lesquels l'appel au don n'est jamais formulé explicitement. Ces constantes sollicitations créent une pression permanente que Christiane juge nocive : « C'est mieux de donner à la tradition qu'à l'État par exemple, vous voyez. Cette phrase je l'ai entendu un nombre incalculable de fois. »

Martine a été une fidèle de l'église traditionaliste durant dix ans. En 2002, son père est en fin de vie, elle ressent le besoin de se rapprocher de Dieu : « À ce moment là, (...) j'étais complètement bouleversée. C'était essentiel pour moi d'avoir quelque chose auquel me raccrocher. (...) » Par l'intermédiaire d'un ami, elle rencontre le prier de la FSSPX qui lui donne rendez-vous peu avant l'enterrement de son père. Il lui impose un « examen de conscience » qu'elle ne peut refuser si elle veut assister à la cérémonie des obsèques de son père. Elle joue le jeu et avoue tout... même sa relation extraconjugale avec un homme qui l'entretient financièrement. Martine va même jusqu'à lui confier l'existence d'un compte d'épargne qui contenait 25 000 euros. Le temps passe, elle est contrainte à une confession tous les quinze jours. Pour le prier, Martine a commis « un péché mortel » pour lequel il a une solution : « Vider ce fameux compte en banque, couper tout contact avec son amant et verser à Dieu les 25 000 euros ! Je ne sais pas comment vous l'expliquer mais je me suis exécutée » explique-t-elle.

Alors que la FSSPX nie l'existence d'une « caisse noire », un ancien comptable semble en mesure de décrire le mécanisme d'une « comptabilité parallèle » : des liquidités provenant des collectes réalisées le dimanche à la messe et des dons faits par les fidèles « étaient amenées au district de Bruxelles,

>>>

>>>

dans des sacs, soit par le prêtre économe du district, soit directement par les abbés des prieurés locaux. Ces dépenses étaient consignées dans un fichier Excel. Pour le liquide, je me contentais de compter les sommes et de les indiquer dans le fichier de recettes des “caisses noires” », assure-t-il. Un fidèle qui connaît bien la direction belge confirme avoir eu connaissance de ces liquidités non déclarées et assure avoir déjà évoqué le sujet avec plusieurs religieux. »

Ce type de comptabilité parallèle permettrait notamment de rémunérer des salariés non-déclarés dans différentes structures en lien avec la FSSPX. Christiane a, pendant un peu plus de dix ans (parfois même le week-end), été en charge de la vaisselle, du ménage, de la cuisine et de la surveillance des récréations dans plusieurs écoles gérées par des associations locales de la Fraternité, indépendantes de l'association culturelle de la FSSPX. Elle en mesure aujourd'hui les conséquences : « En plus des dommages psychologiques, pour ma retraite, c'est très compliqué. Je ne pourrai pas la prendre avant au moins dix ans. J'ai 62 ans et je n'ai presque jamais cotisé. J'étais nourrie, logée, blanchie. Toutes les filles qui étudiaient leur vocation, comme moi par exemple, étaient au noir. Les profs étaient déclarés

à mi-temps. » Elle affirme avoir été payée en liquide. Georges, l'ancien comptable, le confirme : « Pour des raisons de couverture sociale, les enseignants étaient souvent déclarés sous contrat d'emploi à mi-temps. Un équivalent de leur salaire global net leur était donné en espèces. Environ 50 % déclarés, 50 % au noir. »

Officiellement, la FSSPX fait passer ces travaux pour du bénévolat. Pas sûr que l'Inspection du travail en tire les mêmes conclusions.

Street Press a également découvert 13 entreprises périphériques à l'association culturelle, toutes domiciliées au siège de la Fraternité Saint-Pie X à Suresnes. Les principaux responsables de la FSSPX en sont les dirigeants. Parmi ces entreprises, on compte deux SARL de vente et d'édition de livres lefebvristes, une société de construction en bâtiment, cinq sociétés immobilières de location et gestion de biens et une Société Immobilière Familiale (SIF). En 2017, cette dernière dégageait à elle seule 8.6 millions d'euros de bénéfices. ■

(Source : *Street Press*, 27.11.2018)

Lire l'article de *Street Press* : <https://www.streetpress.com/sujet/1543317741-argent-catholiques-tradis-saint-pie-x>

GROUPES DIVERS

The Value Creators ■ États-Unis

■ **Un juge fédéral de Kansas City (Kansas) a émis un mandat d'arrêt contre Royall Jenkins, leader de The Value Creators, condamné à verser 8 millions de dollars à une victime pour traite d'êtres humains.**

Ce mandat d'arrêt fait suite à une plainte émise par une ancienne adepte qui accuse Royall Jenkins de l'avoir obligée à travailler sans rémunération

pendant des années et de lui avoir fait subir des traitements dégradants.

Jenkins, qui se faisait appeler « Allah sur Terre » a créé le groupe dans les années 1970. Il prétendait que des anges l'avaient escorté à travers la galaxie à bord d'un vaisseau spatial avant de lui demander de gouverner la terre. ■

(Source : *Kansascity*, 05.11.2018)

Un culte sexuel tente de détruire une famille ■ États-Unis

■ **Kaethe Cherney raconte dans un livre¹ comment des membres de sa famille ont été attirés dans une secte après que leur mère a retrouvé un nouveau compagnon. Ils ont rejoint les Sullivanians, un groupe rejetant l'idée de la famille traditionnelle.**

Après que leur mère se soit installée avec un nouveau compagnon, la sœur et le frère de Kaethe se sont réfugiés auprès des Sullivanians sur les conseils d'un ami. Ce groupe, fondé par un psychothérapeute autoproclamé, Saul B. Newton, à la fin des années 1950, estimait que les liens familiaux étaient la cause fondamentale de la maladie mentale. Les familles nucléaires étaient considérées comme oppressives, le polyamour était fortement encouragé au sein du groupe. Des tableaux

étaient affichés dans les bâtiments du mouvement afin que les adeptes puissent connaître leur prochain partenaire sexuel. Grâce au témoignage de son frère, l'auteur explique que ce groupe recrutait principalement des personnes issues de familles brisées ou en situation difficile.

Les frères et sœurs de Kaethe Cherney ont quitté le groupe après des désaccords avec certains membres. Quant au mouvement, il a perdu un grand nombre d'adeptes à la fin des années 1980 avant que le décès du fondateur mette fin à son existence. ■

(Source : *New York Post*, 24.11.2018)

1. *Happy as Larry: A New York Story of Cults, Crushes and Quaaludes*, auto édition, octobre 2018

■ HILLSONG

La Chapelle ■ Canada

■ **Liée au mouvement international Hillsong, La Chapelle attire près de 1 500 jeunes montréalais. Le pasteur David Mirck leur promet de remplir la salle de spectacle, en rythme, de la présence de Jésus et de Dieu. Fondée en 2013 par David Pothier, ancien pasteur de l'Église évangélique Nouvelle Vie, associée au courant du christianisme non dénominationnel, la Chapelle a pris racine dans la capitale québécoise.**

Hillary Kaell, professeure du département des religions de l'Université Concordia, compare La Chapelle au fast food Mac Donald's : « Ils apposent leur marque et créent un environnement reproductible qui attire leur clientèle. »

Pour Frédéric Dejean, professeur au département de sciences des religions à l'Université du Québec à Montréal (UQAM), le rejet de la religion institutionnelle au sein du mouvement pentecôtiste, jus-

tifié dans une pirouette rhétorique, est la traduction d'un mode de fonctionnement bien spécial : « On propose une expérience, une rencontre avec Jésus. On associe la religion du côté de l'institution, de la bureaucratie et du désengagement de l'individu. C'est perçu négativement », explique-t-il. Pour preuve, aucune explication claire des croyances véhiculées n'est affichée sur le site de la Chapelle.

Frédéric Dejean précise que « lorsqu'on regarde le nombre de lieux de culte et les créations de lieux de culte, on remarque que c'est vraiment les communautés évangéliques qui sont en croissance » et non les musulmanes.

Pour les fidèles, c'est bien plus qu'une religion. « C'est une relation avec Dieu. Dans l'histoire, la religion a fait beaucoup de mal, [...] des guerres, des atrocités commises au nom de la religion. On

>>>

>>>

s'en éloigne parce qu'il y a un danger de s'égarer de la base, de la relation avec Dieu » clame l'un d'entre eux.

Le rite et la croyance laisse placent au spectacle et à la performance. « On met en avant un côté « branché ». Les gens sont toujours très beaux, très souriants. Il y a vraiment une esthétique », ajoute Frédéric Dejean. Les messages positifs délivrés par les pasteurs charismatiques ressemblent à s'y méprendre aux contenus entendus dans les conférences de développement personnel. On y trouve

des messages d'espoir tels que « plus jamais seul » ou des solutions clé en main comme : « comment réagir à des situations incontrôlables ». ■

(Source : Le Devoir, 10.11.2018)

1. Courant théologique chrétien évangélique qui regroupe des églises ou associations qui ne sont pas formellement affiliées à un courant dénominationnel du baptisme ou du pentecôtisme. Les églises non dénominationnelles se reconnaissent du mouvement évangélique même si elles sont autonomes et n'ont pas d'autres étiquettes formelles. Le mouvement est particulièrement visible dans les megachurch (Wikipedia).

■ LEV TAHOR

Violence sur d'anciens adeptes ■ Guatemala

■ **Après le décès de son leader l'année dernière¹, Lev Tahor s'est doté d'une nouvelle direction qui semble encore plus radicale et agressive que l'ancien dirigeant et fondateur du mouvement.**

Rebbetzin Teller est la sœur de l'un des nouveaux leaders du mouvement, Nachman Helbrans (frère de l'ancien leader, Shlomo Erez Hellbrans). En désaccord avec le mariage forcé de sa fille de 13 ans elle a été mise à l'écart du mouvement. Les membres avaient interdiction de lui parler, ses enfants ont été placés dans d'autres familles du groupe et elle était contrainte de faire le ménage chez Mayer Rosner, un autre dirigeant du groupe. Elle a pris contact avec un groupe d'anciens membres pour qu'ils lui viennent

en aide. Elle est retournée avec eux au sein de Lev Tahor afin de sauver ses enfants restés dans le mouvement. A leur arrivée les membres du groupe les ont agressés physiquement avec des couteaux. Rebbetzin Teller a réussi à récupérer l'une de ses filles. Au moment de leur départ leur voiture a reçu plusieurs projectiles brisant les fenêtres du véhicule. Une des personnes venues en aide à la Rebbetzin a été blessée par des éclats d'obus tirés par les membres du groupe. ■

(Source : The Yeshiva World, 29.10.2018)

1. Lire sur le site de l'Unadfi, *Décès du leader* : <https://www.unadfi.org/groupes-et-mouvances/deces-du-leader/>

■ MANDAROM (VAJRA TRIOMPHANT)

La colline de Castellane sera remise en état ■ France

■ **Le 30 octobre 2018, la cour d'appel de Grenoble a condamné le Mandarom à remettre en état le site sur lequel il était implanté. Gilbert Bourdin, son leader, y avait démarré la construction d'un**

temple pyramide mais n'a pas achevé les travaux laissant les lieux délabrés. Au terme d'une longue procédure judiciaire, les défenseurs de l'environnement ont enfin obtenu gain de cause.

>>>

>>>

Dans son arrêt, la cour d'Appel a estimé que les travaux engagés contrevenaient au Plan d'occupation des sols et aux « règles d'urbanisme », entraînant « une atteinte grave tant à la sécurité qu'à l'environnement ».

Cette condamnation est assortie d'un versement de 50.000 euros de dommages et intérêts et de 20.000 euros pour dédommager l'association de

défense de l'environnement de ses frais de justice.

La cour a fixé un délai de six mois pour le lancement de chantier de réhabilitation et de trente mois pour sa réalisation. La remise en état du site a été estimée à 1,9 million d'euros ; cette somme tient compte « de la faune, de la flore et de la nature sismique du site ». ■

(Sources : La Croix et AFP, 08.11.2018)

MORMONS

À lire



KRAKAUER, Jon, Sur ordre de Dieu, Les Presses de la Cité, 2018

Jon Krakauer publie un livre-enquête sur le meurtre de Brenda Lafferty et de sa petite fille en 1984. Elles ont été assassinées par ses beaux-frères Dan et Ron Lafferty, mormons fondamentalistes prétendant avoir agi sur « ordre de Dieu ». Avec ce livre, l'auteur évoque le fanatisme religieux.

Entouré de mormons durant son enfance, Jon Krakauer a toujours été intrigué par cette organisation et a souhaité la comprendre. Pour lui, les mormons sont la quintessence de la religiosité américaine particulièrement du fait de l'imagination débordante de son fondateur Joseph Smith. Ce livre permet à l'auteur de revenir sur le meurtre mais aussi sur la fondation de l'organisation mormone et les nombreuses scissions apparues en son sein. Il examine notamment les groupes mormons fondamentalistes polygames tel que le FLDS (Fundamentalist Church of Jesus Christ of Latter-day Saints)

(Sources : Paris Match, 12.11.2018 & Éditeur)

NXIVM

Nouvelle demande de libération de Keith Raniere ■ États-Unis

■ Les avocats de Keith Raniere, le fondateur de NXIVM, ont demandé sa libération sous caution dans l'attente de son procès qui devrait débiter en mars. Dans cette demande, il accepte d'être sous surveillance électronique.

Dans un dossier déposé par ses avocats au tribunal du district de Brooklyn (New York), Keith Raniere

conteste la solidité des accusations portées contre lui par le gouvernement et affirme qu'aucune femme n'a été contrainte d'avoir des rapports sexuels avec lui au sein du groupe privé¹ créé par le gourou au cœur de NXIVM. La requête affirme de plus qu'aucune femme n'aurait été retenue contre sa volonté. Des documents de la Cour fédérale prouvent pourtant que Raniere était bien le fondateur de ce groupe

>>>

>>>

secret. Lors du procès à venir, la défense va tenter de démontrer que toutes les femmes ayant eu des rapports sexuels avec Ranieri étaient consentantes.

Cette requête est la troisième tentative de Keith Ranieri pour être libéré. En rejetant les précédentes, les procureurs fédéraux avaient jugé que le gourou présentait un risque d'évasion et un danger pour le public. En effet, dès le début de l'enquête, Keith Ranieri avait fui au Mexique pour ne pas être arrêté. Ce fait est contesté par ses avocats qui précisent qu'il se serait

rendu au Mexique pour des raisons personnelles.

Pour rappel, Keith Ranieri ainsi que cinq autres personnes sont accusés de trafic sexuel, travail forcé, vol d'identité, hébergement d'étrangers à des fins lucratives et fraude électronique. ■

(Source : Timesunion, 14.11.2018)

1. Groupe appelé DOS (Dominus Obsequious Sororium)

Lire l'ensemble des articles sur NXIVM sur le site de l'Unadfi : <https://www.unadfi.org/mot-clef/nxivm/>

■ OGYEN KUNZANG CHOLING (OKC) L'affaire OKC en cassation ■ Belgique

■ **Le parquet général s'est pourvu en cassation contre l'arrêt de la cour d'appel de Bruxelles qui, le 18 septembre dernier, avait prononcé l'acquittement pour vices de procédure. La cour de cassation devra examiner d'ici au début de l'année 2019 un dossier d'une vingtaine de pages.**

Les vices de procédure concernaient entre autres le rapport d'un expert judiciaire jugé partial et des perquisitions jugées illégales.

Rappel de l'affaire

En 1995, une jeune femme membre de la communauté OKC déclare avoir été victime d'attouchements de la part du « lama », Robert Spatz. Un ancien membre se souvient que personne ne la croyait. L'idée était inconcevable, « c'était comme si un catholique allait dire que le pape l'avait violé ! »

Le 30 mai 1997, une impressionnante opération franco-belge est mise sur pieds. 200 gendarmes procèdent à 17 perquisitions en région bruxelloise, tandis que leurs homologues français investissent les locaux de Castellane en Provence. Le dossier français aboutira à

un non-lieu prononcé par le tribunal de Digne en 2001.

La justice belge fait arrêter Robert Spatz et démarre une instruction pénale qui durera 18 ans et qui aboutira au procès qui s'est ouvert le 4 janvier 2016. L'implication des victimes s'est accélérée à l'approche du procès. Le reportage de Devoir d'enquête diffusé le 16 décembre 2015 sur la Une belge a fait réagir les victimes qui ne s'étaient pas fait connaître jusque-là et ont décidé de témoigner et de porter plainte.

Le 15 septembre 2016, le tribunal correctionnel de Bruxelles a condamné Robert Spatz à une peine de quatre ans de prison avec sursis. L'inculpé décide de faire appel de cette condamnation. Après trois mois d'audience, l'avocat général de la cour d'appel de Bruxelles requiert une peine minimum de quatre ans de prison à l'encontre de Robert Spatz, réquisitions que la 16e chambre de la cour d'appel de Bruxelles ne suivra pas estimant que, dans ce dossier, les poursuites étaient irrecevables. ■

(Source : L'Avenir, 10.11.2018)

Lire sur le site de l'Unadfi : <https://www.unadfi.org/mot-clef/okc-ogyen-kunzang-choling/>

■ RENOUVEAU CHARISMATIQUE

Un prêtre-guérisseur dans le Tarn ■ France

■ **L'une des figures de proue du Renouveau charismatique mouvement, le père James Manjackal est venu à Carmaux (Tarn) pour une session d'évangélisation de trois jours. Le journal *La Dépêche* a donné la parole aux adeptes du Renouveau charismatique. Dans le même article le centre contre les manipulations mentales (CCMM) et Info Sectes expriment leurs doutes sur le prêtre.**

Les fidèles sont conquis et témoignent volontiers des guérissons physiques et/ou spirituelles attribuées au père Manjackal et au mouvement. Une participante raconte que, venue sur le conseil d'une amie à une retraite spirituelle en 2016, elle a été guérie dès le premier jour d'une fibromyalgie avec une arthropathie œdémateuse, après que le prêtre lui a dit de fermer les yeux, de prier et de poser la main sur l'endroit où elle avait mal. Un autre témoigne avoir été guéri plusieurs fois mais, pour lui, ce ne sont pas des miracles mais bien des grâces du ciel. D'autres adeptes affirment que le

prêtre aurait guéri des cancers, des scléroses en plaques et des maladies orphelines. Cependant, le prêtre déconseille aux adeptes d'arrêter leurs traitements ... Le prêtre propose aussi une guérison de l'arbre généalogique, pour par exemple, « guérir » l'homosexualité.

L'inscription à la retraite de trois jours coutait 27 euros, avec plus de 1 000 personnes et la vente de merchandising, le weekend end s'avère fructueux pour le prêtre et son mouvement.

La porte-parole d'Info Sectes Midi-Pyrénées alerte sur ces pseudos guérisons et rappelle que le père Manjackal n'est pas médecin. De son côté Patrick Morin du Centre contre les manipulations mentales (CCMM) note la lecture radicale par le prêtre des textes sacrés et pointe du doigt les thérapies de conversion pratiquées dans le mouvement. ■

(Source : *La Dépêche*, 25.11.2018)

■ SCIENTOLOGIE

Nouvelle accusation de Leah Remini ■ États-Unis

■ **L'actrice Leah Remini, ancienne adepte de la Scientologie, a dénoncé les violences dont s'est rendu coupable Tom Cruise au sein de l'organisation. Elle dévoile également les punitions corporelles infligées par David Miscavige, leader de l'organisation et grand ami de Tom Cruise.**

Leah Remini considère Tom Cruise comme un adepte « à part » : « En ce qui concerne Tom, c'est

très différent. Il est totalement conscient des abus qui se déroulent dans la Scientologie. Il en fait partie ».

La Scientologie a rapidement réagi aux accusations de Leah Remini dans un communiqué réfutant les « fausses allégations » de l'actrice et l'accusant d'haïr la religion. ■

(Source : *France Soir*, 22.11.2018)

Nouvelle plainte contre Narconon Arrowhead ■ États-Unis

■ Le centre Narconon Arrowhead (Oklahoma) fait l'objet d'une nouvelle plainte. Sefika Talic a intenté une action en justice au motif que ce centre de réhabilitation pour toxicomanes, lié à la Scientologie, aurait violé son contrat. Elle aurait été persuadée d'inscrire son fils au programme scientologue, contre la somme de 32 500 dollars, à partir de « fausses déclarations, de mensonges, de tromperies et de fraudes ».

La poursuite concerne plus précisément Narconon International, ainsi que son centre de réhabilitation phare, Narconon Arrowhead, et la société mère, Association pour une vie et une éducation meilleures, association appartenant à la Scientologie.

Narconon Arrowhead est un établissement de 200 lits situé près de la petite ville de Canada. Il promeut les théories du fondateur de la scientologie, Ron Hubbard, concernant le traitement de la toxicomanie.

Le fils de Sefika Talic aurait été contraint de lire des ouvrages faisant la promotion de la Scientologie

et aurait subi des « punitions bizarres » dans le cadre d'un traitement vécu dans l'angoisse. Trois semaines après le démarrage du programme, sa mère l'en a retiré, « craignant pour sa santé ». Elle a en effet pris conscience que l'établissement ne disposait pas de personnel médical qualifié.

Suite au décès de quatre personnes, Narconon Arrowhead a été soumis à une étroite surveillance. Après la mort de Stacy Dawn Murphy en 2013 à l'âge de 20 ans¹, l'Oklahoma a promulgué une loi visant à renforcer le contrôle des centres de désintoxication.

La plupart des poursuites engagées contre le centre Narconon Arrowhead ont été réglées par transaction à « l'amiable ». ■

(Source : Associated Press, 30.10.2018)

1. Lire sur le site de l'Unadfi, *Etats-Unis / Narconon arrowhead* : <https://www.unadfi.org/non-classe/etats-unis-narconon-arrowhead/>

Lire aussi *Etats -Unis / Le Centre Narconon Arrowhead à nouveau sur la sellette* : <https://www.unadfi.org/groupes-et-mouvances/etats-unis-le-centre-narconon-arrowhead-a-nouveau-sur-la-sellette/>

Nouvelle plainte contre Narconon Arrowhead ■ États-Unis

■ Un haut responsable scientologue, Moises Agami, vient de faire l'acquisition d'une propriété au cœur de Clearwater (Floride) pour la somme de 16 millions de dollars. Cet investissement va permettre à la Scientologie de prendre le contrôle d'un emplacement stratégique dans la ville.

L'acquisition comprend une douzaine de devantures de magasins, un parking et un gigantesque immeuble de bureaux.

Agami n'avait pas informé la municipalité de ses projets immobiliers, mais un responsable

municipal a constaté que cette acquisition entrerait dans les plans de développement immobilier de David Miscavige, responsable de la Scientologie. En effet, début 2017, Miscavige a acheté, pour le compte de sociétés à responsabilité limitée, six propriétés du centre-ville et deux immeubles vacants, pour un montant total de 27 millions de dollars.

Il a vendu à un conseil municipal réticent un projet de complexe de divertissement et un centre commercial en plein air, projet en adéquation avec celui de redynamisation du centre-ville mis en place par la municipalité de Clearwater.

>>>

>>>

Les sociétés contrôlées par Agami sont également propriétaires de nombreux bâtiments et de deux terrains situés en face de la bibliothèque principale de Clearwater. Vers 2012, Moises Agami a commencé à rénover une suite à hauteur de 3 millions de dollars : salle de sport, théâtre, piscine, simulateur de vol... Tom Cruise en serait le locataire.

La famille de Moises Agami, résidant au Mexique, compte parmi les plus importants donateurs de la Scientologie. En 2016, elle a reçu un prix d'honneur de l'organisation pour les dons de 10 millions de dollars qu'elle lui a consentis. ■

(Source : Tampabay, 23.11.2018)

■ TÉMOINS DE JÉHOVAH

Une vie d'enfant au sein des Témoins de Jéhovah ■ Canada

■ **Un canadien âgé de 33 a raconté au journal canadien de langue francophone *L'express* son enfance au sein de l'Organisation.**

L'ex-adepte se souvient que son temps libre était partagé entre les différents offices et le porte-à-porte. Il reconnaît avoir souffert du fait de ne pas pouvoir se faire des amis en dehors du mouvement. Le monde extérieur est diabolisé. On lui rappelait sans cesse que les non témoins de Jéhovah allaient disparaître. Toutes ses lectures personnelles devaient être des livres de l'Organisation et il devait régulièrement refuser les activités proposées pas son école.

En outre il revient sur la notion omniprésente de culpabilité qui l'a suivi durant sa jeunesse. Il se sentait coupable lorsqu'il mangeait car il devait éviter les traces de sang ; la sexualité, taboue dans l'Organisation, était aussi une cause d'angoisse pendant son adolescence. En effet la masturbation étant considérée comme une faiblesse, le jeune homme

doutait de lui car il n'avait pas la force de surmonter cette faiblesse.

A l'âge de 22 ans il entre dans une période de dépression et trouve alors du réconfort dans l'alcool prohibé chez les Témoins de Jéhovah. Son acte est alors perçu comme un crime au sein de l'Organisation, il refuse de se repentir et se voit donc excommunié. Désavoué par sa communauté et pas préparé au monde extérieur, il sombre dans l'alcoolisme avant de se retrouver à la rue. Il suit alors une thérapie qui lui permet de se sentir mieux.

Aujourd'hui, il dénonce les moments de vie dont l'Organisation l'a privé et les entraves imposées par le groupe à son développement et à sa socialisation. Progressivement, il a perdu tout contact avec les membres de sa famille vivant encore au sein du mouvement. ■

(Source : L'express.ca, 13.11.2018)

Vers une recrudescence de nouveaux Témoins de Jéhovah ?

■ Corée-du-Sud

■ **Dans le courant du mois d'octobre, la Cour suprême a acquitté Oh Seung-hun un témoin de Jéhovah qui a refusé de servir dans l'armée.**

Cette décision a eu l'effet surprenant d'attiser l'intérêt pour les Témoins de Jéhovah.

>>>

>>>

En Corée-du-Sud, les hommes valides sont tenus de servir dans l'armée pendant au moins 21 mois, le pays étant techniquement en guerre avec la Corée du Nord. La décision prise par la Cour suprême ouvre la possibilité pour les objecteurs de conscience, principalement membres des Témoins de Jéhovah, d'éviter le service militaire.

Sur Internet, plusieurs personnes ont réagi à cette

décision en cherchant comment devenir membre de l'organisation afin d'éviter le service militaire. Les Témoins rappellent tout de même que pour faire partie de l'Organisation il faut respecter les obligations du mouvement, notamment le travail missionnaire et le refus de célébrer Noël et les anniversaires. ■

(Source : The Korea Times, 04.11.2018)

Nouvelle condamnation d'un responsable de congrégation

■ Royaume-Uni

■ **Thomas Brian Jenkins est accusé d'avoir, dans les années 1970, commis des abus sexuels, sur une jeune fille alors âgée de 12 à 14 ans. Il est condamné à cinq ans de prison et va être inscrit sur le registre des délinquants sexuels à vie.**

Cette femme, aujourd'hui âgée d'une cinquantaine d'années, a déclaré lors du procès que Thomas Brian Jenkins, ancien de sa congrégation, l'emmenait avec son frère faire du prosélytisme puis laissait ce dernier faire du porte à porte pour se retrouver seul avec la jeune fille. Il tentait alors de la toucher, profitant de l'interdiction faites aux femmes de porter des pantalons. Elle raconte que Jenkins essayait aussi d'abuser d'elle à la piscine alors qu'il accompagnait un groupe d'adolescents en sortie. Elle a essayé de tout faire pour éviter cet homme mais n'en avait pas le pouvoir et craignait les anciens, dont Jenkins faisait partie. Elle a essayé de quitter la congrégation pour éviter

son tortionnaire mais a été réprimandée pour avoir manqué des réunions et des cours d'études bibliques.

Le juge qui a condamné Jenkins a décrit l'arrogance de ce dernier lors du procès par rapport au courage de la victime. Cette dernière subit encore aujourd'hui les conséquences des actes de son bourreau. Durant son témoignage la victime a critiqué les instances dirigeantes jéhovistes pour leur manque de protection des enfants. En effet dans son cas comme dans bien d'autres les anciens avaient souhaité gérer cette affaire en interne sans toutefois prendre aucune mesure.

Thomas Brian Jenkins avait déjà été reconnu coupable de plusieurs abus sexuels en 1990 et purgé une peine de 21 mois de prison. ■

(Sources : Wales Online, 05.11.2018 & 06.11.2018 & Worcester, 07.11.2018)

■ TEMPLE DU PEUPLE

Un massacre toujours dans les esprits ■ États-Unis

■ **Il y a quarante ans, le 18 novembre 1978, 914 adeptes de la secte du Temple du Peuple se donnaient la mort à Guyana. Ce mouvement était mené par Jim Jones l'un des gourous mondiaux**

les plus tristement célèbres, connu pour avoir ordonné le suicide de ses fidèles. Ce macabre anniversaire permet de revenir sur le parcours du leader et de son mouvement.

>>>

>>>

Ayant grandi dans un milieu religieux, Jim Jones se marie avec une infirmière. Il s'intéresse au milieu médical et devient en 1952 pasteur méthodiste avant de devenir pentecôtiste. En 1955, il ouvre dans un quartier d'Indianapolis une église baptisée le Temple du Peuple. Son idée est de regrouper noirs et blancs dans une seule église. Il défend les droits civils pour tous, l'égalité des sexes et la justice sociale. Il prétend alors avoir le pouvoir de faire changer les choses. Avec l'aide de sa compagne, il cherche des moyens d'attirer des nouveaux fidèles en employant des détectives privées chargés de se renseigner et de donner des informations à Jones sur des potentielles recrues. Cela lui permet de leur faire croire qu'il les connaît et qu'il a des intuitions divines. Il prétend aussi faire des guérisons miraculeuses en extrayant de la bouche de fidèles malades des tumeurs qui sont en fait des foies de poulet cachés dans sa manche. Jones affirme être le un prophète envoyé par Dieu et la réincarnation de Moïse, Lénine, Bouddha et Jésus-Christ.

Le leader accompagné de centaines de fidèles déménagent en 1965 à Ukiah en Californie puis à San Francisco. Son emprise devient alors plus importante, il demande à ses fidèles une dévotion totale les menaçant d'une réincarnation en cellule microscopique s'ils lui désobéissent. Au cours des années 1970, le Temple du Peuple connaît un véritable succès, gagne d'importantes sommes d'argent et jouit d'une certaine notoriété auprès de la classe politique et médiatique. Des enquêtes postérieures au suicide collectif montrent les liens de Jim Jones avec plusieurs hommes politiques et sa participation à la campagne de Jimmy Carter en 1976. À la même époque cependant apparaissent les premiers soupçons sur la personnalité de Jim Jones et ses activités. Il humilie publiquement certains de ses adeptes suspectés d'avoir péché, utilise le chantage et la violence pour maintenir l'ordre parmi ses adeptes. Le San Francisco Examiner publie plusieurs articles sur

les abus commis par le leader. Par la suite, plusieurs plaintes sont déposées pour tentative d'homicide, usage de drogue ou détournements de mineurs. La justice ne réagira pas à ces plaintes compte tenu des relations de Jim Jones avec le procureur de San Francisco.

Face à l'accumulation d'accusations, Jim Jones et son mouvement décident de quitter les États-Unis et fuient vers le Guyana, pays socialiste correspondant aux idéaux du groupe. Le gourou fonde alors une communauté baptisée « Jonestown ». Ses adeptes, en majorité noirs américains, vivent un véritable supplice, contraints de travailler de longues heures et vivant dans la peur d'une apocalypse imminente. Une nuit chaque semaine, les fidèles doivent ingurgiter et faire ingurgiter à leurs enfants un faux poison. Jim Jones isole encore un peu plus ses adeptes du monde extérieur ne leur permettant pas de s'informer par la presse ou de contacter leur famille. Leur seul moyen d'information étant les discours du gourou.

Le 17 novembre 1980, Leo Ryan membre du Congrès américain, se rend au Guyana suite à des plaintes de proches d'adeptes du groupe. Le lendemain, alors qu'il s'apprêtait à repartir, il est assassiné par des hommes de Jim Jones. Trois journalistes qui l'accompagnaient sont aussi tués. La même journée plus de 900 adeptes du mouvement se donnent la mort avec du poison. Plusieurs personnes ne sont pas décédées suite à l'absorption de poison mais fuillées. Jim Jones est retrouvé mort avec une balle dans la tête sans que l'on sache s'il s'est suicidé ou s'il a été tué. ■

(Sources: [Rolling Stone](#), 05.11.2018 & [Radio Canada](#), 16.11.2018 & [Le Figaro](#), 18.11.2018)

Lire l'ensemble des articles de l'Unadfi sur le Temple du Peuple: <https://www.unadfi.org/mot-clef/temple-du-peuple/>

■ DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

Qu'est-ce que la pleine conscience ? ■ Espagne

■ Vicente Jara¹, membre du Réseau ibéro-américain pour l'étude des sectes (RIES), a étudié la méditation pleine conscience ou mindfulness, une technique présentée comme détachée de toute religiosité mais qui en définitive fait partie intégrante du bouddhisme.

A l'instar du yoga, la méditation pleine conscience est présentée isolée de son contexte et privée de son contenu spirituel oriental alors qu'elle est en réalité un bouddhisme camouflé, servant d'appât pour introduire le bouddhisme dans les cultures non bouddhistes.

C'est ainsi qu'elle a pu envahir notre société parvenant à s'intégrer dans différents domaines, y compris le milieu scolaire.

Et pourtant, Richard Burnett, un des principaux propagandistes de la méthode admet que « le pratiquant de pleine conscience devrait finir dans le bouddhisme s'il veut accéder à ses stades de plus en plus hauts » ■

(Source : RIES, 09.11.208)

1. Vicente Jara dirige et présente le seul espace radiophonique espagnol consacré au phénomène sectaire, « Meet the sects », diffusée tous les samedis à 20h00 sur Radio Maria Espagne.

■ GUÉRISON

Nouveau revers pour Jean-François Labrie ■ Canada

■ Le révérend et pseudo-guérisseur, Jean-François Labrie, a vu la Cour suprême refuser l'argument du secret de la confession. Il est poursuivi pour pratique illégale de la médecine.

Jean-François Labrie est révérend de l'Église spirituelle Inter-foi de North Hatley (Québec). Il prétend être guérisseur et opérer ses patients avec ses mains sans anesthésie et sans laisser de cicatrice. Il aurait diagnostiqué des maladies et prescrit des traitements médicaux et des médicaments. En 2016, le Collège des médecins du Québec avait déposé 28 accusations de pratique illégale de la médecine.

Lors de son procès, le révérend avait déposé deux

requêtes en arrêt des procédures notamment en arguant qu'il était tenu au secret sacramentel confessionnel. Cette décision avait été rejetée en première instance, puis par la cour d'appel avant que la Cour suprême ne confirme cette décision.

Son procès reprendra le 21 décembre prochain. ■

(Source : La Presse, 23.11.2018)

Lire sur le site de l'Unadfi, Jean-François Labrie débouté par la Cour d'appel : <https://www.unadfi.org/groupe-et-mouvances/jean-francois-labrie-deboute-par-la-cour-d-appel/>

Lire sur le site de l'Unadfi, La requête en arrêt des procédures de Jean-François Labrie rejetée : <https://www.unadfi.org/groupe-et-mouvances/la-requete-en-arret-des-procedures-de-jean-francois-labrie-rejetee/>

MAGIE, SORCELLERIE, EXORCISME

Une loi canadienne sur la sorcellerie permet l'arrestation d'une femme

Canada

■ Une femme de 32 ans a été arrêtée après une enquête de plusieurs mois menée par la police de Milton en Ontario (Canada). Se présentant comme médium, elle est soupçonnée de sorcellerie, de voyance, de fraude et d'extorsion.

Recevant ses clients dans son sous-sol, elle aurait soutiré plus de 60 000\$ à l'un d'entre eux. L'article 365 du code criminel a permis de la mettre en cause concernant la magie il dispose qu'une personne, obtenant frauduleusement de l'argent en employant magie, sorcellerie, enchantement ou conjuration afin de dire la bonne aventure ou de trouver une chose supposée volée ou perdue, peut être reconnue coupable. Sur son site, la médium prétend « réunir ce qui est séparé, faire revenir le succès (...) tout en faisant disparaître les forces du mal ». Elle utiliserait

tarot, énergie et cristaux pour répondre aux questions.

Les autorités révèlent qu'une victime a été poussée à acheter des téléphones portables, des bijoux et des appareils ménagers pour que la femme les purifie. Cependant, cette dernière ne rendait jamais les objets en question. Pour l'enquêteur, la médium profitait de la vulnérabilité des victimes et leur faisait croire qu'un malheur pourrait lui arriver si elle ne donnait pas d'argent. Selon la police il pourrait y avoir d'autres victimes.

La loi sur la sorcellerie invoquée dans cette affaire est très ancienne et très peu utilisée au Canada. Un projet de loi déposé l'année dernière pourrait l'abroger, ce qui rendrait et la sorcellerie légale au Canada. ■

(Source : Vice, 30.10.2018)

MOUVANCE BAPTISTE

Nouveaux témoignages dans le procès du Pasteur Guillot Canada

■ En juin dernier débutait le procès du pasteur Claude Guillot¹. Il est accusé de voies de fait, voies de fait avec lésions, séquestration et harcèlement sur six garçons. Dans le courant du mois de novembre les témoignages sur les traitements infligés aux jeunes garçons se sont succédés.

Au tribunal les anciens élèves de l'école fondée par le pasteur détaillent les différents sévices physiques et psychologiques qu'ils ont subis. Ils racontent comment leurs familles mais aussi la direction de la protection de la jeunesse (DPJ) pouvaient être diabolisées par le pasteur. Une des victimes rapporte une « séance de torture » psychologique filmée dans laquelle le pasteur le poussait à devenir violent avant de lui rappeler que Dieu entendait tout et qu'il pourrait montrer la vidéo à l'église s'il refusait de se

soumettre. Claude Guillot pouvait infliger aux garçons des privations de repas de plusieurs jours et les limitait à une douche par semaine, qui ne devait pas excéder dix minutes.

Une autre victime a expliqué devant la justice comment elle avait été préparée par Claude Guillot à répondre aux questions des membres de la DPJ afin de protéger le pasteur. Elle avait qualifié de traîtres ceux qui avaient dénoncé le pasteur lors d'un interrogatoire de la police de Québec de 2014. A l'époque elle justifiait les violences reçues comme la volonté du pasteur de la mettre dans le droit de chemin. Aujourd'hui le jeune homme n'a plus le même discours et parle de torture infligée par le pasteur.

>>>

>>>

Après une pause, le procès devra reprendre dans le courant du mois de décembre. Claude Guillot présentera alors sa défense. ■

(Sources : Le Soleil, 05.11.2018 & Radio Canada, 13.11.2018 & 14.11.2018 & TVA Nouvelles, 14.11.2018 & Le Journal du Québec,

16.11.2018)

1. Lire sur le site de l'Unadfi, *Début du procès de Claude Guillot* : <https://www.unadfi.org/groupe-et-mouvements/debut-du-proces-de-claude-guillot/>

■ MOUVANCE ÉVANGÉLIQUE

Le leader de Manmin condamné à 15 ans de réclusion pour violences

■ Corée-du-Sud

■ Lee Jaerock, chef sud-coréen d'un mouvement sectaire international, l'Eglise centrale Manmin, a été condamné le 22 novembre à 15 ans de prison pour viols perpétrés durant de nombreuses années. Il avait persuadé ses huit victimes qu'il était Dieu.

Le juge du tribunal de district de Séoul a estimé qu'elles étaient dans l'incapacité de lui résister car elles étaient soumises à son autorité absolue. « Par ses sermons, l'accusé a indirectement ou directe-

ment suggéré qu'il était le Saint-Esprit, se divinisant lui-même », a-t-il déclaré.

« Je n'ai pas pu refuser » a déclaré l'une des victimes, « Il était plus qu'un roi. Il était Dieu », a ajouté une autre victime, membre de l'église depuis son enfance. Une autre encore a raconté comment Lee Jaerock l'obligeait à se déshabiller arguant qu'Adam et Eve étaient nus. ■

(Source : The Straits Times, 22.11.2018)

À savoir

Que sait-on de ? Manmin

Lee Jaerock (né en avril 1943) a créé Manmin en 1982 dans un quartier pauvre de Séoul, entouré de 12 adeptes. Les cinq années suivantes, il fonde de nombreuses organisations religieuses telles que la Mission des guerriers de la prière, la Mission des volontaires, des chorales et le comité des arts de la scène.

Dans les années 1990, son église connaît un essor spectaculaire en Corée mais aussi dans d'autres pays, ce qui le rend audacieux. Il est également expulsé par le conseil chrétien coréen en 1999 pour « allégations hérétiques ». Lee avait alors déclaré qu'il était vierge de tout péché et immortel.

Un média sud-coréen commence à s'intéresser au leader évangélique en diffusant un documentaire à charge. En réponse, 300 membres de l'Eglise centrale Manmin envahissent la chaîne de télévision, attaquant des gardes de sécurité et pénétrant dans la salle de contrôle pour couper le courant, tandis que 1 500 autres manifestaient dans la rue. 600 policiers anti-émeute furent nécessaires pour rétablir l'ordre.

A partir des années 2000, Lee Jaerock démarre une tournée mondiale d'évangélisation et de « guérison ». En juillet 2002, 120 000 personnes assistent à sa représentation au Honduras. La même année, il dirige un festival

>>>

>>>

de guérison en Inde. En juillet 2009, 3 000 personnes venues de 36 pays en Israël assistent à une manifestation sur la paix au Moyen-Orient. . .

Manmin revendique aujourd'hui 130 000 adeptes et 9 000 églises. Atteint de plusieurs maladies lorsqu'il était enfant, il aurait été totalement guéri par un pasteur évangélique en 1974. Il décréta alors que la médecine moderne n'était pas apte à guérir toutes les maladies.

Sur son site, Lee confirme que Dieu lui a transmis son pouvoir de guérison. Il a fondé le World Christian Doctors Network (WCDN) qui prétend analyser médicalement les cas de guérisons miraculeuses supposées. Il a également écrit un certain nombre de livres, traduits dans plusieurs langues, sur son approche du christianisme.

Un autre site, celui de ses détracteurs, tente de rétablir la vérité sur Lee : <https://manmincult.wordpress.com/thirty-amazing-claims-made-by-jaerock-lee/>

(Sources : The Straits Times, 22.11.2018 & Wikipedia)

L'explosion des sectes sud-coréennes ■ Corée-du-Sud

■ **La plupart des sud-coréens appartiennent à des églises évangéliques traditionnelles mais les groupes marginaux sont également très répandus. Ce pays s'est révélé un terrain fertile pour les groupes qui offrent réconfort et salut. Le message de ceux qui promettent prospérité matérielle et spirituelle résonne dans une société hautement compétitive et centrée sur le statut. De ce fait, deux millions de sud-coréens adhèreraient à des mouvements aux caractéristiques sectaires dont plusieurs suscitent ou ont suscité la controverse.**

Plusieurs mouvements sont impliqués dans des affaires de fraudes, de manipulation mentale, de coercition et autres dérives sectaires. La condamnation de Lee Jaerock n'en est que le dernier exemple.

La World Mission Society Church of God¹ qui avait prédit l'apocalypse le 31 décembre 1999 n'a cessé de prospérer depuis. Son fondateur, Ahn Sang-hong, et son épouse sont considérés comme le Père et la Mère céleste. Le prosélytisme agressif de leur organisation a été dénoncé.

Le Temple du Tabernacle (Shincheonji)² est connu pour exiger de ses fidèles qu'ils prouvent constamment leur loyauté afin d'obtenir des indulgences et gagner leur salut, au prix de sacrifices quotidiens. Lee Men-Hee, son fondateur, dit que son mouvement est la nation de Dieu, qu'il l'a fondé pour créer le royaume de Dieu sur Terre tel qu'il « l'a vu au paradis ».

Shin Ok-ju est la fondatrice de la secte apocalyptique Grace Road Church (Eglise de la Voie de la Grâce)³. Avec trois de ses acolytes, elle a été arrêtée pour avoir mis en détention 400 fidèles et les avoir soumis à des rituels barbares. Elle est jugée pour violences, abus sur mineurs, exploitation et détention arbitraire.

Jesus Morning Star⁴ ou Providence, est l'un des mouvements sud-coréens les plus importants. Dissidence de Moon (Eglise de l'Unification), il a été fondé, en 1980, par Jung Myung-Seol qui a effectué 10 ans de prison pour le viol de 4 fidèles.

Eglise du Salut⁵ ou Guwanpa a défrayé la chronique en 2014. Le Sewol, ayant fait naufrage et

>>>

>>>

causé la mort de 300 personnes, était exploité par une compagnie maritime appartenant au fondateur de la secte, Yoo Byung-Eun. Ce dernier a été retrouvé mort alors qu'il était activement recherché par la police. Considéré comme responsable du naufrage, soupçonné de corruption et de négligence, il était devenu l'ennemi public n°1 dans son pays.

Odaeyang (Cinq Océans) dont 32 membres ont été retrouvés morts. Les deux fils de la responsable du mouvement, Park Soon-Ja, auraient étranglé leur mère et 28 autres fidèles avant de se suicider pour échapper à un monde « irrémédiablement empoisonné dans la décadence ». ■

(Source : The Straits Times et AFP, 22.11.2018)

1. Lire sur le site de l'Unadfi : <https://www.unadfi.org/mot-clef/world-mission-society-church-of-god-wmscog/>

2. Lire sur le site de l'Unadfi, *Mobilisation contre la campagne de recrutement menée par l'église Shincheonji* : <https://www.unadfi.org/groupes-et-mouvances/mobilisation-contre-la-campagne-de-recrutement-menee-par-l-eglise-shincheonji/>

3. Lire sur le site de l'Unadfi, *Un groupe sectaire esclavagiste* : <https://www.unadfi.org/groupes-et-mouvances/un-groupe-sectaire-esclavagiste/>

4. Lire sur le site de l'Unadfi : <https://www.unadfi.org/mot-clef/jesus-morning-star/>

5. Lire sur le site de l'Unadfi : <https://www.unadfi.org/mot-clef/eglise-du-salut/>

Le business de la foi ■ France

■ **Alors que les évangéliques ont permis au Brésil l'ascension du candidat d'extrême droite Jair Bolsonaro¹, leur population mondiale ne cesse de grandir. En France, une nouvelle église évangélique s'implante tous les dix jours. Les Inrockuptibles ont enquêté au sein d'une des 2 400 églises évangéliques françaises, Christian Fondacci Ministere (CFM).**

Fondé par Christian Fondacci, CFM est implanté à Toulon. Le pasteur revendique ouvertement son prosélytisme dans la rue ou sur internet mais aussi une volonté de toucher des personnes riches et puissantes. Il a d'ailleurs participé à la fondation d'un parti politique nommé Refondation. En plus d'une recherche de pouvoir politique, le CFM cherche aussi un pouvoir financier. Ce sont les adeptes qui assurent les revenus du pasteur. En tant qu'ancien « business man », Christian Fondacci assure aussi la stabilité et les revenus

de son mouvement. Il loue des salles pour des séminaires et chaque personne louant une salle repart avec une bible et d'autres textes religieux. Le CFM possède sa propre chaîne *Youtube* pour diffuser les prêches du leader, sa maison d'édition et de nombreux produits dérivés comme par exemple l'autobiographie du pasteur ou encore des CD de musique chrétienne produits par les fidèles mais dont les bénéfices reviennent au CFM.

Lors des prêches du pasteur, les adeptes sont en transe, lèvent les bras au ciel, pleurent, restent immobiles ou entrent en transe face aux miracles et guérisons promis et effectués par le pasteur.

Pour Didier Pachoud, président du Groupe d'étude des mouvements de pensée en vue de la protection de l'individu (GEMPPPI), c'est cette promesse de miracles, de guérisons et la soif de surnaturel qui attirent face à un monde ultrarationalisé. Il ajoute que la musique et la mise en

>>>

>>>

scène permettent de ne pas s'ennuyer dans un tel mouvement.

L'attrait de l'évangélisme est avant tout un « état émotionnel » qui permettrait de faire rester les fidèles dans les églises. ■

(Source : Les Inrockuptibles, 20.11.2018)

1. Lire sur le site de l'Unadfi, *EURD, un allié du pouvoir* : <https://www.unadfi.org/groupe-et-mouvements/eurd-un-allie-du-pouvoir/>

Lire sur le site de l'Unadfi, *Évangéliques et dérives sectaires* : <https://www.unadfi.org/groupe-et-mouvements/evangeliques-et-derives-sectaires/>

You Church ■ Suisse

■ Une Zurichoise a accusé le groupe You Church d'avoir une emprise sur ses deux filles âgées de 23 et 24 ans. Depuis qu'elles ont rejoint le groupe, les jeunes femmes ont significativement changé de comportement. L'une d'elle verse régulièrement des sommes d'argent au mouvement. Persuadée qu'il s'agit d'une secte, leur mère s'est adressée à Infosekta, association suisse d'information sur les sectes, qui a confirmé ses allégations.

D'après les signalements enregistrés par Infosekta, You Church prône la théologie de la prospérité qui incite ses adeptes à faire des dons afin de devenir riche à leur tour.

You Church, appelée autrefois Kingdom Embassy International, est dirigée par Jella Wojacek, alias Pastor J. Selon d'anciens membres, elle s'inspirerait de deux célèbres télévangélistes, les pasteurs Benny Hinn et Chris Oyakhilome,

tous deux croyant à la guérison par la foi et en la théologie de la prospérité. Elle promet de grandes richesses à ses disciples : « Au nom de Jésus, je brise toutes les limitations concernant tes finances. Des flux d'argent surnaturels arriveront encore aujourd'hui sur ton compte ! Tu recevras dans le courant de ce mois les clés de ton appartement plus grand, ta maison et ta voiture tant attendus ».

« La secte transmet une image vision évangélique du monde et dit être en possession de la vérité. Le monde extérieur est dévalorisé, cela alors que Wojacek profite des avantages offerts par une société de luxe. Aucune critique le concernant n'est tolérée » s'inquiète Susanne Schaaf d'Infosekta. La santé des adeptes la préoccupe également : « Certaines personnes ont arrêté de prendre leurs médicaments juste pour voir si elles pouvaient guérir à travers leurs croyances ». ■

(Source : 20 min.ch, 30.10.2018)

NEW AGE

Le leader d'une secte pour s'occuper d'enfants autistes ■ Australie

■ Natasha Lakaev, dirigeante d'une secte new age, est accusée d'avoir travaillé en 2015 en tant que psychologue agréée dans le cadre d'un programme contre l'autisme, Helping Children with Autism (HCWA), parrainé par le ministère fédéral

des Services sociaux. Elle a prétendu être une « métaphysicienne » capable de guérir le sida et d'autres maladies, avant de se présenter comme psychologue.

>>>

>>>

Natasha Lakaev est à la tête de Universal Knowledge (anciennement connue sous le nom de Life Integration Programs) une société basée en Nouvelle-Galles du Sud. Ses cours sont basés sur la « mémoire cellulaire » qui permettrait aux personnes d'accéder aux souvenirs de leurs ancêtres datant de plusieurs milliers d'années.

Elle promet à ses adeptes de les aider à développer leur télépathie et leur « multidimensionnalité ». Elle les prépare au jour où le monde passera de la troisième à la quatrième dimension. Durant les cours, les participants doivent se déshabiller afin que le groupe puisse « examiner » leur corps. Ils doivent suivre un régime végétalien strict afin de pouvoir accéder à leur mémoire cellulaire.

Mme Lakaev reconnaît avoir préconisé la pratique de la méditation pour guérir le VIH. « Il existe des preuves à ce sujet dans la littérature » insiste-t-elle. Elle nie cependant diriger une secte. En 2010, elle et ses enfants possédaient toujours 75% de la société, mais elle avait placé à la tête de son organisation Anita Carroll qui lui a versé des milliers de dollars pour avoir accès à ses « autres vies ».

Cette dernière reconnaît également participer au programme HCWA qui proposait des services aux parents d'enfants autistes, mais assure ne pas avoir essayé de recruter de nouveaux adeptes pour l'Universal Knowledge.

La Cour suprême de la Nouvelle Galles du Sud, a jugé Mme Lakaev « délibérément vague et évasive sur des points essentiels ».

Michael Greene et son épouse, tous deux membres d'Universal Knowledge durant huit ans, auraient versé 215 000 dollars à Mme Lakaev. Ils ont affirmé qu'Universal Knowledge était bien une secte sous le contrôle de Natasha Lakaev et estiment dangereux qu'elle puisse travailler au contact de patients vulnérables atteints de maladie mentale.

Déjà en 2010, ayant réussi à contractualiser avec le service de santé mentale du Queensland Health, elle faisait l'objet d'accusations similaires. Le sénateur Nick Xenophon s'était déclaré particulièrement préoccupé par les dérives de Universal Knowledge et avait qualifié de « pathétique » l'incapacité de Queensland Health à répondre aux questions concernant Natasha Lakaev sachant qu'elle est au contact de personnes vulnérables atteintes de maladies mentales.

Nick Xenophon fait activement pression sur le gouvernement fédéral depuis plusieurs années pour introduire une protection législative en faveur des victimes de sectes et estime que des lois anti-sectes à la française doivent être introduites en Australie. ■

(Sources : [The Straits Times](#), 22.11.2018)

■ PARANORMAL

Un magnétiseur mis en cause ■ France

■ **Un homme se présentant comme magnétiseur, énergétiseur et coach de vie a été jugé par le tribunal correctionnel de Limoges (Haute-Vienne) pour agressions sexuelles, corruption de mineur, captation et détention d'images pédopornographiques.**

Le magnétiseur aurait demandé à ses victimes de se déshabiller afin d'ouvrir leurs chakras. Il aurait alors profité de la situation pour toucher la poitrine et le

sexe de l'une d'entre elles. Une autre s'est plainte des mêmes faits. Toutes deux décrivent un état proche de l'hypnose empêchant toute réaction.

Le prévenu était absent lors de l'audience. Le vice-procureur a requis 18 mois de prison avec sursis et une mise à l'épreuve de trois ans. Mis en délibéré, le jugement devrait être rendu début décembre. ■

(Source : [Le Populaire du Centre](#), 09.11.2018)

PRATIQUES NON CONVENTIONNELLES À VISÉE THÉRAPEUTIQUE

L'entrisme sectaire 2.0 ■ Espagne

■ **Voulant croire que l'autisme peut être guéri, des parents d'enfants souffrant de ce trouble sont attirés par des promesses pseudo-scientifiques. Un certain nombre d'entre eux tombent dans le piège tendu sur Internet par des pseudo-thérapeutes ou des mouvements sectaires. Agissant comme une secte 2.0, ceux-ci peuvent opérer à une grande échelle profitant de la vulnérabilité de ces parents pour les mettre sous emprise.**

Ces organisations sectaires commencent par faire admettre l'idée que la médecine n'est pas fiable, que les pharmaciens sont des assassins et que cet état de fait est le résultat d'un grand complot. Elles font passer leurs messages dans les groupes fermés de réseaux sociaux comme Facebook ou WhatsApp. Elles décrivent aux parents (principalement les mères) les étapes à suivre pour « récupérer » leurs enfants. Les parents y font le jeu de ces mouvements sectaires en échangeant sur leurs expériences, en dénigrant la médecine conventionnelle et en sollicitant l'avis des pseudo-thérapeutes.

Le portoricain Gregorio J. Placeres qui promeut l'utilisation du chlorite de sodium, une méthode non éprouvée scientifiquement, est l'un d'eux. Grâce au groupe Facebook qu'il dirige, il est parvenu à atteindre près de 10.000 parents qui, convaincus par

les promesses de ce prétendu chimiste, font aveuglément confiance à ses recommandations.

Si ces parents adhèrent aux propositions charlatanesques c'est qu'ils estiment n'avoir rien à perdre et même lorsque des éléments leur démontrent qu'ils se sont fait piéger, ils refusent de reconnaître s'être trompés parce qu'ils ont déjà investi du temps et de l'argent.

Consciente de la douleur de ces parents, María José la neuropédiatre Mas explique que ceux qui tombent dans les sirènes des guérisseurs ne sont pas à blâmer : « Lorsque je confirme un diagnostic d'autisme, je dis toujours la même chose aux parents : rentrez chez vous et cassez de la vaisselle mais demain, commencez à vous battre car vous démarrez une nouvelle vie, différente de celle que vous aviez imaginée avec votre enfant ». Être honnête, c'est annoncer à ces parents qu'actuellement, la médecine n'a pas de solution.

Mais s'échapper de la secte 2.0 est difficile. « Ceux qui ont souhaité se retirer de ces réseaux ont reçu des menaces », a expliqué Carmen Molina, coordinatrice du Comité pour la promotion et le soutien des femmes autistes (CEPAMA) . ■

(Source : El Periodico, 28.10.2018)

Les pratiques illusoire contre le cancer ■ États-Unis

■ **Selon une enquête publiée outre-Atlantique par l'American Society of Clinical Oncology (ASCO)¹, près de la moitié des Américains croient que les thérapies alternatives peuvent à elles seules guérir le cancer. 47% des 18-37 ans en sont convaincus. La conclusion de cette étude inquiète les chercheurs.**

Les pratiques non conventionnelles citées par le panel vont de l'oxygénothérapie à l'adoption de certains régimes à base de vitamines et minéraux. Au regard de ces résultats, les oncologues de l'ASCO ont cru bon rappeler « qu'il n'existe à ce jour aucune preuve étayée des bienfaits de ces thérapies en tant que traitement unique du cancer » et qu'elles pourraient même être nocives.

>>>

>>>

Une autre étude publiée en 2017 dans le Journal of the National Cancer Institute révélait que les patients qui remplacent les traitements standards (radiothérapie, chimiothérapie, immunothérapie) par des pratiques non conventionnelles avaient 2,5 fois plus de risques de mourir au cours des cinq années suivantes.

Traitement mortel ■ États-Unis

■ Dawn Kali vient d'être indemnisée à hauteur de 105 millions de dollars pour avoir été abusée par un pseudo-thérapeute. Cette mère de famille, atteinte d'un cancer, a eu confiance en Robert O. Young, un californien qui se faisait passer pour un médecin. Il est parvenu à la persuader de recevoir un traitement de son invention et d'abandonner sa chimiothérapie. En 2016, Young avait été reconnu coupable de pratique illégale de la médecine et condamné à quatre ans de prison mais il n'avait effectué que quelques mois de détention.

Ce faux médecin, grand défenseur des pratiques non conventionnelles à visée thérapeutique, est l'inventeur du pH Miracle, un traitement d'infusions de bicarbonate de soude sur lequel il a écrit de nombreux ouvrages.

Sur les conseils appuyés de Young, Dawn Kali a dépensé des milliers de dollars en massages, nettoyage du côlon et bien entendu en infusions de bicarbonate de soude lors de son séjour dans le centre de soins de son guérisseur miracle. Chaque traitement de bicarbonate de soude lui coûtait jusqu'à 500 dollars.

Lorsqu'elle a pris conscience de son erreur, elle

Sur 4 887 personnes sondées, 1 000 étaient concernés par la maladie. ■

(Source : SciencePost, 09.11.2018)

1. <https://academic.oup.com/jnci/article/110/1/121/4064136>

a demandé de l'aide à des médecins qui lui ont annoncé que son cancer s'était propagé et aggravé. N'ayant plus beaucoup de temps devant elle, elle a décidé de porter plainte. Sensible à son histoire, « le jury a prononcé un verdict à la hauteur des dommages subis par Mme Kali », a déclaré son avocat.

L'avocat de Robert O. Young a annoncé son intention de faire appel de la décision : « Peu importe si vous croyez au pH Miracle ou si vous n'y croyez pas, il est clair que mon client y croit. Il croit sincèrement à ce qu'il fait. » Il estime que les gens faisaient appel à lui justement parce qu'il n'était pas médecin mais naturopathe.

Le juge a qualifié Young de fraudeur. Le procureur adjoint a déclaré qu'il avait utilisé une pseudoscience pour tirer profit de personnes désespérées en fin de vie. Quant au diplôme que le soi-disant médecin présentait, il l'avait obtenu en huit mois !

Le juge a demandé à l'accusé d'annoncer publiquement qu'il n'était ni médecin, ni naturopathe, ni scientifiquement qualifié. ■

(Source : Daily Mail, 04.11.2018)

■ PÉDAGOGIES ALTERNATIVES

La nébuleuse des pédagogies alternatives ■ France

■ Force est de constater que les écoles privées hors contrat proposant des pédagogies alternatives ont le vent en poupe. Ce mouvement protéiforme a fait l'objet d'une analyse scientifique critique publiée dans la revue *Tréma* sous la direction de Marie-Charlotte Allam et Sylvain Wagnon. Les articles composant ce dossier mettent en évidence les différentes finalités de ces pédagogies mais également le rôle essentiel joué par les *Editions Actes Sud* et par Françoise Nyssen dans leur diffusion.

Tréma offre une vue d'ensemble de cette galaxie des pédagogies alternatives scindée en trois groupes : celui des courants historiques de l'éducation nouvelle, celui lié principalement aux catholiques traditionnalistes, opposés aux idées précédentes, et enfin celui des « pédagogies alternatives », tournant autour du développement personnel et des neurosciences.

Ces écoles qui se multiplient à vitesse croissante ont des fondements idéologiques et politiques différents. Certaines d'entre elles sont qualifiées de sectes à l'image de certaines présentes sur le site du Printemps de l'Éducation.

Ces offres de pédagogies alternatives répondent aussi à des mouvements sociaux profonds : développement personnel, psychologie positive, revanche des parents sur l'école, offensive contre l'école publique... ■

(Source : Café Pédagogique, 15.11.2018)

Lire les articles : <https://journals.openedition.org/trema/4131>

L'essor des pédagogies alternatives en France : débats et perspectives

sous la direction de Marie-Charlotte Allam et Sylvain Wagnon

SOMMAIRE

- Marie-Charlotte Allam et Sylvain Wagnon : *La galaxie des pédagogies alternatives, objet d'étude des sciences humaines et sociales*

Comprendre les pédagogies alternatives : enjeux historiques et débats politiques

- Sylvain Wagnon : *Les pédagogies alternatives en France aujourd'hui : essai de cartographie et de définition*

- Sylvain Wagnon et Hélène André : *Galaxie des pédagogies alternatives en France*

- Marie-Charlotte Allam : *La médiatisation des pédagogies alternatives entre les années 1970 et 2000 : dynamiques de dépolitisation et construction d'un problème public éducatif*

- Philippe Meirieu et Sylvain Wagnon : *Pédagogie : la fin de la naïveté ! Entretien avec Philippe Meirieu*

Montessori, la mécanique d'un succès

- Serge Franc : *Montessori et la Casa dei Bambini : Dimensions idéologique, épistémologique et spirituelle de la méthode*

- Chrystel Huard : *L'essor actuel de la pédagogie Montessori dans l'école maternelle publique française*

- Bérengère Kolly : *Montessori et les enfants nomades : forme scolaire et mouvement de l'enfant*

Coopération et autonomie : diffusion et réception de deux concepts centraux des pédagogies actives et alternatives

- Sylvain Connac : *Ce que disent des élèves sur les classes coopératives en collège et lycée*

- Delphine Patry : *L'autonomie : l'incontournable de toutes les pédagogies actuelles ?*

VACCINATION

Une nouvelle épidémie de rougeole ■ États-Unis / Israël

■ Une épidémie de rougeole s'étend dans les enclaves juives ultra-orthodoxes en Israël mais aussi dans certains secteurs de Brooklyn et du New Jersey (États-Unis). Les mouvements #antivax (anti-vaccination) connaissent un succès grandissant parmi ces communautés.

En Israël, l'épidémie touche plus particulièrement la région de Jérusalem et ses quartiers ultraorthodoxes. Le ministère de la santé fait état de plus de 800 cas de rougeole à Jérusalem en 2018 alors qu'il n'y en avait que 33 en 2017. Début novembre, une petite fille est morte des suites de la maladie.

Le vice-ministre de la santé a lancé une campagne de promotion de la vaccination soutenue par les rabbins.

En outre est envisagée une proposition de loi visant à infliger une amende de 2 000 shekels (environ 500 euros) prélevée sur les allocations familiales en cas de refus de vacciner ses enfants.

Cette épidémie commence à toucher les États-Unis. En effet, une centaine de malades sont signalés

dans les bastions haredims de Brooklyn (New York) et du New Jersey. Les responsables locaux mettent en cause les membres de la communauté revenant d'Israël.

Les causes du manque de vaccination au sein de ces communautés sont les mêmes qu'ailleurs. Les communautés fermées sur elles-mêmes sont victimes de propagande anti-vaccination par des organisations relayant par exemple l'idée que les vaccins causeraient l'autisme ou encore une méfiance envers la modernité et les autorités. Les « anti vaccination » distribuent des livrets basés sur des paroles de rabbins allant dans le sens de cette théorie. De nombreux haredims ont reçu le livret à leur domicile. Le caractère clos des groupes permet une propagation rapide de la maladie. Les pouvoirs publics américains essayent d'alerter cette population mais l'information est difficilement transmissible à une population parlant uniquement yiddish et n'ayant parfois pas la télévision. ■

(Sources : Slate, 12.11.2018 & Libération, 28.11.2018)

Dons & Abonnements



Je soutiens l'UNADFI en faisant un don

40 € 60 € 75 € 150 € Autre :€

A la réception des dons, l'UNADFI, association reconnue d'utilité publique par décret du 30 avril 1996, vous délivre un reçu fiscal conformément aux articles 200 et 238 bis du Code général des impôts.

- **Particuliers** votre don permet une **réduction d'impôt de 66 %** dans la limite de 20 % du revenu imposable.
- **Entreprises** votre don permet une **réduction d'impôt de 60%** dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires.

Je m'abonne à la revue Bulles de l'UNADFI

Abonnement de 1 an / 4 numéros
Abonnement de 2 ans / 8 numéros

FRANCE

25 €uros
48 €uros

ETRANGER

30 €uros
50 €uros

Souscription à un abonnement :€ Renouvellement d'abonnement :€

Je m'abonne et je soutiens la revue Bulles

Abonnement de 1 an / 4 numéros
Abonnement de 2 ans / 8 numéros

FRANCE

30 €uros
60 €uros

ÉTRANGER

35 €uros
70 €uros

Souscription à un abonnement :€ Renouvellement d'abonnement :€

NOM - Prénom :

Adresse :

E-Mail :@.....

Ci-joint le versement de la somme de : €

Date et signature :

Sommaire

du dernier numéro de
Bulles (cliquer ici)

Versements par chèque bancaire ou mandat administratif à l'ordre de l'UNADFI.
Conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.
Seule l'UNADFI est destinataire des informations et s'engage à ne pas les transmettre.

Document à remplir et à renvoyer à : **UNADFI** - 1, rue du Tarn - 78200 Buchelay